



## Extrait de délibération

Identifiant  
2019-06-01

### Bureau syndical 3 juin 2019 – Parthenay

L'An Deux Mille Dix Neuf le lundi trois juin à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	29 mai 2019	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	9	Absents, excusés :	0
Présents :	9	Votants :	9

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier	....
Vice-Présidents :	OLIVIER Pascal, BIRONNEAU Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice	....
Secrétaire :	MORIN Joël	....
Secrétaire adjoint :	BELY Françoise	...
Autres membres :	CHAUSSEY Francine, CUBAUD Olivier	....

## Renouvellement de convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec AIR Services

*Didier Gaillard - Ronan Cesbron*

L'entretien des locaux du bâtiment du Pays de Gâtine est assuré par AIR SERVICES (groupement économique solidaire) dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de l'agent d'entretien conclu entre le Pays de Gâtine et l'association intermédiaire AIR, membre du groupe.

Ce contrat de mise à disposition se termine le 28 juin prochain. Il convient de le renouveler jusqu'au 31 décembre 2019.

L'association AIR nous propose les mêmes conditions de recrutement soit :

- Nombre d'heures semaine : 10h
- Salaire de base : 9,98 € brut/heure
- Coefficient (gestion administrative et charges) : 1,907
- soit coût horaire facturé : 19,03 €
- Pas de frais d'ouverture de compte
- Prise en charge des équipements de sécurité (chaussures...)
- Prise en charge de la visite médicale et de 50% de la mutuelle

**Les membres du Bureau syndical autorise le Président à :**

- **renouveler et signer la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec l'association intermédiaire AIR selon les conditions mentionnées ci-dessus,**
- **régler les charges afférentes correspondant au salaire brut de l'agent, charges patronales et frais de gestion de l'association.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD